

CHLORDÉCONE, LE POISON DES ANTILLES

Le chlordécone, un insecticide autrefois utilisé dans les bananeraies martiniquaises et guadeloupéennes, pollue les sols, l'eau et par conséquent les aliments des deux îles des Caraïbes. Une véritable catastrophe écologique et sanitaire, face à laquelle l'État a bien peu de réaction.

Imaginez une ligne horizontale coupant l'Hexagone en deux parties égales. Au Nord de cette ligne, il serait interdit de cultiver des patates ou des radis, la terre étant si polluée que les légumes ayant poussé dedans seraient cancérigènes.

Cela paraît fou, c'est pourtant à peu près la situation vécue aujourd'hui par les habitants de Martinique et de Guadeloupe. Principal responsable de cette catastrophe : le chlordécone, un puissant insecticide utilisé pour lutter contre le charançon du bananier. Il a été massivement déversé dans les bananeraies antillaises depuis la fin des années 1960 jusqu'en 1993. Les États-Unis l'ont pour leur part prohibé dès 1976, après avoir constaté que les ouvriers travaillant dans l'usine de production étaient victimes de graves troubles neurologiques. Mais aux Antilles, des békés – des descendants de propriétaires d'esclaves qui ont gardé la mainmise sur l'agriculture locale – appréciaient l'efficacité du produit. À la fin des années 70, l'un d'eux a donc relancé la production, sous l'œil bienveillant de l'État – la banane représente, en valeur, 75 % des exportations antillaises. Qu'importe l'exemple états-unien. Qu'importe, également, si les premières études françaises établissaient déjà sa dangerosité. Dès 1977, en effet, le rapport Snegaroff, de l'Inra (1), a pointé une forte pollution des sols due à ce phytosanitaire. En 1979, le Circ, Centre international de recherche sur le cancer, a classé la substance comme cancérigène possible pour l'humain. L'année suivante, le rapport Kermarrec, du nom de l'agronome qui l'a réalisé, constatait que « la pollution par le chlordécone est beaucoup plus importante que pour les autres pesticides ».

LA PLUS FORTE PRÉVALENCE AU MONDE DU CANCER DE LA PROSTATE

L'une des caractéristiques de cet insecticide est d'être très rémanent. On estime le délai nécessaire à sa disparition à 6 ou 7 siècles. Or, du chlordécone, les planteurs antillais en ont épandu en très grandes quantités. « À mesure que l'efficacité des traitements phytosanitaires diminuait et que le phénomène d'accoutumance s'installait, les planteurs augmentaient de leur propre chef les doses nécessaires à leur exploitation [...], sans aucun protocole d'application », expliquent le journaliste Louis Boutrin et l'écrivain Raphaël Confiant, dans leur ouvrage *Chronique d'un empoisonnement annoncé* (2). En 1990, la France s'est enfin décidée à en interdire l'utilisation. Mais les planteurs, organisés au sein d'un très efficace lobby, ont immédiatement obtenu de l'État de multiples dérogations pour continuer à s'en servir. Il aura donc fallu attendre la fin de l'année 1993 pour que son usage soit totalement interdit (3). Les conséquences écologiques et sanitaires, elles, apparaissent désormais au grand jour, et cela n'est sans doute qu'un début.

Le cas de la Martinique illustre l'ampleur de la catastrophe. Là-bas, 18 000 hectares de terre sont chlordéconés, ainsi que 56 % des cours d'eau. Certaines sources d'eau potable ont carrément dû être fermées, d'autres ont été équipées de filtres au charbon pour dépolluer l'eau distribuée aux habitants. Même l'océan est atteint : en 2012, le nombre de zones interdites



Le chlordécone, un puissant insecticide utilisé pour lutter contre le charançon du bananier a été interdit aux États-Unis dès 1976, car les ouvriers qui le produisaient souffraient de troubles neurologiques. © XLATLANTIQUE

à la pêche pour cause de pollution au chlordécone est passé de trois à six. 14 % des enfants naissent prématurément (1,5 fois plus que dans l'Hexagone) et de nouvelles études font apparaître un nombre de jeunes souffrant de troubles cognitifs et du développement anormalement élevé. Tout laisse à penser qu'il s'agit d'un perturbateur endocrinien. Et puis, il y a les cancers de la prostate : 600 nouveaux cas sont décelés chaque année en Martinique, ce qui en fait tout simplement le territoire le plus touché au monde. Et la situation n'est guère plus réjouissante en Guadeloupe...

UNE ÉTUDE SUBITEMENT ARRÊTÉE

L'attitude de l'État, elle, est pour le moins troublante. Après avoir retardé au maximum l'interdiction de ce poison, elle a traîné des pieds pour dresser un état des lieux complet de la catastrophe. En 2010, l'étude Karuprostata, réalisée par l'Inserm (4) en Guadeloupe, a fait apparaître une corrélation évidente entre la présence de chlordécone dans le sang et le cancer de la prostate : plus le taux de pesticide est important, plus la probabilité de développer ce cancer est grande.

Mais ces premiers résultats demandaient encore à être confirmés et affinés. C'est pourquoi, en 2013, l'Institut national du cancer (Inca), alors dirigé par Agnès Buzyn, a décidé de financer l'étude Madiprostata. Problème : cette même Agnès Buzyn décide de retirer ces financements dès 2014. « Cette étude était mal construite [...]. Elle n'était pas faisable méthodologiquement », a-t-elle tenté de justifier, le 21 février, devant la délégation aux outre-mers de l'Assemblée nationale.

LE GOUVERNEMENT ENTRETIENT LE FLOU

L'épidémiologiste Luc Multigner, qui dirigeait Madiprostata, n'est apparemment pas de cet avis. Selon lui, « l'étude Madiprostata aurait pu confirmer ou infirmer en Martinique ce que nous avions observé en Guadeloupe. Malheureusement cette étude n'ayant pu se dérouler jusqu'au bout par arrêt des financements, il devient très facile de critiquer Karuprostata. On aurait voulu empêcher de conclure de manière consistante, on

n'aurait pas mieux fait » (5).

Depuis, on en est là... Un troisième « plan chlordécone » a été lancé. Il s'agit essentiellement de cartographier plus précisément la pollution et de développer des circuits courts sans chlordécone en encourageant le développement de jardins familiaux dans les zones saines. Un grand colloque scientifique devrait par ailleurs être organisé en octobre pour faire le point sur les connaissances. Mais aucune étude épidémiologique n'est actuellement lancée. Et lorsque le député Victorin Lurel (PS), ex-ministre des Outre-mers, tente de faire inscrire le chlordécone dans la liste des produits phytosanitaires pouvant donner lieu à une indemnisation des victimes, la ministre s'y oppose. Avec cet éternel argument : « Le niveau de preuve n'est pas suffisant, aujourd'hui, pour affirmer le lien entre le cancer et le chlordécone. »

« On a dit ça pour le sang contaminé, pour l'amiante, la dépakine, s'est ému Victorin Lurel. Et si vous-mêmes, vous dites que c'est un cancérigène possible, pourquoi avoir accepté de relever les LMR ? » Les LMR, ce sont les « limites maxi-

males de résidus », au-delà desquelles les produits sont interdits à la vente. Même si le gouvernement entretient le flou, il semblerait que le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert ait décidé d'appliquer une réglementation européenne datant de 2013. Elle permettrait de multiplier par cinq les limites pour les viandes rouges et par dix pour les volailles ! Si bien que des produits hier interdits à la vente pourraient désormais être commercialisés et consommés. Un empoisonnement qui ne dit pas son nom, dénonce une partie de population antillaise.

Nicolas Bérard

1 - Institut national de recherche agronomique.

2 - *Chronique d'un empoisonnement annoncé*, de Louis Boutrin et Raphaël Confiant, éd. L'Harmattan, publié en 2007.

3 - Il semblerait néanmoins que cet insecticide ait été utilisé bien après cette interdiction. Ainsi, un stock de 9,5 tonnes de chlordécone a été saisi sur une exploitation en juin 2003.

4 - Institut national de la santé et de la recherche médicale.

5 - Sur la chaîne La 1^{re}.

LES GÈNES AURAIENT-ILS BON DOS ?

Comment expliquer, devant l'ampleur de la catastrophe, qu'aucune étude sérieuse ne soit actuellement menée sur le lien entre chlordécone et cancer de la prostate ? Selon Agnès Buzyn, il y a une difficulté majeure : « Il faut faire la part entre la sur-incidence génétique du cancer de la prostate par rapport aux effets de la chlordécone ». Les populations d'origine africaine seraient, génétiquement, plus susceptibles de développer ce cancer que les autres. Avant de pouvoir conclure sur quoi que ce soit, il faudrait donc trouver un protocole permettant de trier les cancers provoqués par le chlordécone et ceux dus aux éventuels facteurs génétiques. Un argument que balaient Louis Boutrin et Raphaël Confiant dans leur ouvrage : « L'incidence du cancer de la prostate en Martinique [...] est 4 à 5 fois plus élevée qu'en Haïti ou à la Jamaïque, deux îles peuplées presque exclusivement de descendants d'Africains. [...] Des pays comme le Nigéria et le Zimbabwe, où le caractère génétique africain ne laisse pas l'ombre d'un doute, présentent les taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus bas du monde. Il faudra donc trouver une explication moins loufoque s'agissant de la place occupée par la Martinique et la Guadeloupe en tête du classement des pays les plus atteints par ce type de cancer. »

NB